

HAÏTI — POLITIQUE POST-SÉISME
MOUVEMENTS POPULAIRES ET PARTIS POLITIQUES :
LA PERMANENCE DE L'IMPUISSANCE
Chenet Jean-Baptiste

Les agitations et réflexions politiques enregistrées dans le contexte immédiat de l'après-séisme se sont vite dissipées dans la foulée du scrutin tenu au cours de l'année 2010. Le principal objectif qui était généralement poursuivi a été d'expliquer les raisons qui ont tourné au drame le séisme du 12 janvier 2010 et de mettre en perspective les enjeux politiques liés à l'impératif de la refondation de l'État.¹ Le premier tour des élections présidentielles et législatives s'est déroulé dans une totale confusion le 28 novembre 2010. Le même jour, 12 des 19 candidats à la Présidence assimilaient le scrutin à une farce et exigeaient son annulation. Le lendemain deux d'entre eux – Michel Joseph Martelly et Mirlande Hyppolite Manigat – font volte face, se désolidarisent du groupe des 12.

Il s'en est suivi de violentes manifestations dans les rues de Port-au-Prince et des propositions diverses et variées : un second tour avec tous les candidats (Michel J. Martelly), avec les trois candidats arrivant en tête (France), recomptage des votes par une entité indépendante (Bill Clinton, l'Envoyé spécial de l'ONU). La dernière proposition l'a finalement emporté. Une Mission d'experts juridiques de l'Organisation des États Américains

¹ Voir notamment « Haïti, Année Zéro », appel signé d'un groupe d'intellectuels haïtiens, *Le Nouvelliste*, 28 janvier 2010; Prise de position de plus de 50 organisations et mouvements sociaux sur la question de reconstruction, *Alterpresse*, 18 mars 2010; Batay Ouvriye, « Déclaration après le séisme du 12 janvier », Port-au-Prince, 7 février 2010, 11 p.

(OEA)² a recommandé les résultats définitifs du premier tour, publiés finalement par le Conseil Electoral Provisoire (CEP) le 2 février 2011³. Ces résultats allaient placer les deux candidats qui avaient abandonné le groupe des candidats contestataires en tête du scrutin avec un taux de participation d'environ 20 % de l'électorat. Le second tour tenu le 20 mars 2011 a consacré la victoire de Michel Joseph Martelly avec 716,986 voix sur un total de 1 061 089 votants et de 4 694 961 d'électeurs inscrits.⁴

Une fois de plus, l'influence des facteurs externes a été déterminante dans la gestion de l'interminable crise politique qui affecte le pays depuis les années 80. Les deux principaux acteurs (mouvements populaires et partis politiques) qui ont émergé au cours de cette période et gardé une présence durable sur le terrain politique n'ont pas eu de réelle influence sur l'évolution de la situation.

Malgré sa faible légitimité et le rôle déterminant de l'influence externe, l'accession au pouvoir du Président Joseph Michel Martelly – inexpérimenté politiquement et dépourvu d'appartenance partisane – doit forcément favoriser à la fois une compréhension et une réévaluation de la position et du rôle des acteurs considérés comme parmi les plus importants sur le terrain social (les mouvements populaires) et dans le nouveau régime politico-constitutionnel (les partis politiques). Cette analyse est d'autant plus importante que le séisme du 12 janvier 2010 fait clairement apparaître la nécessité d'une véritable refondation politique du pays. Comment pouvons-nous saisir la nature de ces deux acteurs et la relation qui vient à s'établir entre eux ? Quels sont les principaux défis au plan politique auxquels ils font face dans le contexte post-séisme ? Qu'est-ce qui expliquerait leur

2 OEA, Rapport de la Mission conjointe d'observation des élections de l'Organisation des États Américains et de la Communauté des Caraïbes au sujet du premier tour des élections présidentielles et législatives du 28 novembre 2010 en Haïti, www.scm.oas.org.

3 Le procès-verbal portant résultats définitifs du premier tour a été validé par 4 conseillers électoraux sur 9 a soulevé de sérieuses inquiétudes chez des observateurs internationaux. Voir à ce sujet : OIF, Elections présidentielle, législatives et sénatoriales du 28 novembre 2010 et du 20 mars 2011 en Haïti. Rapport de la Mission d'information et de contacts de la Francophonie, p. 27 (74 p.).

4 La candidate Mirlande Hyppolite Manigat a obtenu 336 747 votes.

impuissance ou incapacité à faire émerger une réelle alternative sociale et politique malgré l'existence des conditions paraissant pourtant assez favorables ?

Ce triple questionnement, à travers cet article, nous conduira à envisager, d'une part, un effort de caractérisation des mouvements populaires et des partis politiques et de leur interaction, d'autre part, à évaluer leur présence permanente face aux principaux défis sociopolitiques post-séisme et, enfin, leur relative impuissance à rendre possible un projet politique alternatif.

1. La prétention hégémonique des mouvements populaires

Michel Hector a distingué une double forme d'expression ou d'affirmation des mouvements populaires à l'histoire politique du pays : l'une au XIX^e siècle dans les années 1843-1848, 1867-1870 liée aux luttes paysannes « pour une profonde réforme de la société⁵ ». Et l'autre au XX^e siècle d'abord d'inspiration patriotique (1916-1920), ensuite de nature revendicative (1946-1956) et des années 80 à aujourd'hui. De cette double forme d'affirmation des mouvements populaires, ceux du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle se déroulent en milieu rural et épousent un caractère régional (respectivement dans le Sud et le Nord).

Les mouvements populaires des années 80 se singularisent tant par l'ampleur des mobilisations de masse et leur caractère national que par leur permanence. Ces mouvements demeurent encore actifs sur le terrain social et politique et leur influence au cours de ces 20 dernières années a été considérable.

Un effort visant à comprendre la nature de ces mouvements nous renvoie forcément à quelques considérations théoriques établissant une différence entre mouvements sociaux, mouvements populaires et mouvement populaire⁶.

La première distinction établit une nuance entre « mouvements sociaux » et « mouvements populaires », au sens où les

5 M. HECTOR, *Crises et mouvements populaires en Haïti*, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 2006, 243 p.

6 Voir en ce sens D. CAMACHO et R. MENJIVAR (coord), *Los movimientos populares en América Latina*, Mexico, Siglo Veintiuno et Universidad de las Naciones Unidas, 1^{re} édition, 1989, 560 p.

mouvements sociaux sont d'une expression « pluriclassiste » et comprennent de ce fait tant les groupes sociaux qui représentent les intérêts du peuple que ceux des secteurs dominants dans le régime capitaliste. Ces secteurs n'ont aucun intérêt dans la transformation totale des structures de domination ; tout le contraire est le questionnement radical de ces structures auquel s'adonnent les secteurs populaires. Et c'est cette forme d'expression et d'action des groupes populaires qui donnent lieu à ce qu'il convient d'appeler les « mouvements populaires ». Ces derniers constituent donc « la dynamique du peuple en mouvement » et ne se laissent pas saisir sans référence à la problématique de classes sociales. Leur étude serait même d'une grande utilité en vue de « comprendre le processus de constitution des classes sociales dans les pays capitalistes périphériques ».⁷

Le passage des « mouvements populaires » au « mouvement populaire » traduit une étape politique supérieure à travers laquelle les luttes du peuple aboutissent à la formation d'un projet politique. Le mouvement populaire, dit D. Camacho, se constitue par le biais de la convergence dynamique de la lutte des mouvements populaires pour transformer l'État, l'ordre social, le système de domination et d'exploitation. Le mouvement populaire reflète ainsi le passage d'une relation désarticulée entre divers mouvements populaires à « une action permanente, structurée et fondée sur des objectifs politiques ». Il constitue un projet politique alternatif en dehors du pouvoir et devient officiel quand il y accède.⁸

Il est à souligner que d'autres auteurs abordant la même problématique en Haïti ne retiennent pas de telle distinction

7 D. CAMACHO, *op. cit.* p. 15-16. Il souligne que les mouvements populaires peuvent être de nature locale (luttes pour une route, un pont), régionale, classiste (mouvement paysan)...p. 18.

8 En référence à l'histoire politique de l'Amérique Latine, D. CAMACHO signale des exemples de mouvement populaire ayant connu un aboutissement politique favorable dans le cas de Cuba (1959) et du Nicaragua (1979) ; d'autres avortés dans le sang dans le cas de la Bolivie (1952), du Chili (1972) et du Guatemala (1954) ; ou enfin ceux déviés de leur objectif politique comme dans le cas du Pérou de Velasco Alvarado. A ce sujet, on peut se reporter aux pages 17, 18 et 19 de son introduction.

dans leur analyse⁹. Nous partageons avec Th. Dos Santos qui reprend à ce sujet l'idée de P. G. Casanova que des mouvements sociaux concrets et divers prennent en Amérique Latine le nom de « mouvements populaires »¹⁰.

Analysant le cas du Mexique, H. Combes évoque, au contraire, un « basculement sémantique » qui s'est produit « au milieu des années 90 ». Les mouvements populaires vont être plutôt désignés sous le vocable de mouvements sociaux pour deux raisons, dit-elle : la première découlant des réalités politiques internes du Mexique (la volonté de certains acteurs contestataires de se démarquer des organisations de masse d'obédience priiste, ces dernières s'autoproclamant le secteur populaire). La seconde de nature idéologique, la notion de « populaire » acquiert un contenu politique péjoratif « dans le contexte de la chute du mur de Berlin ». Le terme de mouvement social a donc été substitué à celui de mouvement populaire au Mexique.¹¹

Ce constat fait par H. Combes à propos du Mexique, on peut de loin l'étendre à l'ensemble de l'Amérique latine. L. Munera Ruiz, analysant notamment la situation colombienne, plaide de son côté pour le mouvement inverse : le passage des mouvements sociaux au mouvement populaire. Après une revue critique de la littérature des mouvements sociaux, il souligne la pertinence du mouvement populaire comme « catégorie analytique », et par conséquent, constituant « un instrument pour la recherche de l'action collective des classes populaires ».¹²

9 C'est notamment le cas de F. PAULCENA. Il retient un cadre d'analyse fondé sur une combinaison des approches de la mobilisation des ressources et identitaire (S. TARROW, M. WIEVORKA, A. TOURAINE). Voir de ce dernier : Le « mouvement populaire haïtien » des années 1980-1990 : pratiques et perspectives analytiques, Mémoire de maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal, 2007, 118 p.

10 Th. Dos SANTOS, « Crisis y movimientos sociales en Brasil » dans : F. G. CALDERON (comp.), *Los movimientos sociales ante la crisis*, Buenos Aires, CLACSO, 1986, p. 50.

11 H. COMBES, *De la politique contestataire à la fabrique partisane. Le cas du Parti de la Révolution Démocratique au Mexique (1989-2000)*, Paris, Thèse de doctorat de l'Université Paris III-La Sorbonne Nouvelle-IHEAL, 2004, p. 14.

12 L. MUNERA RUIZ, *Relations de pouvoir et mouvement populaire en Colombie (1968-1988)*, Paris-Bruylant, 1997, p. 39.

Donc, au plan sociologique et politique, la notion de mouvements populaires qui symboliserait l'identité latino-américaine¹³ demeure pertinente. Son adoption nous éloignera des limites ou ambiguïtés induites par l'usage de la catégorie de mouvement social en Amérique Latine; cette dernière étant « révisée à la lumière des spécificités de l'action collective dans le sous-continent ».¹⁴ La réflexion analytique du point de vue latino – américain a ainsi intégré à la fois l'apport des courants sociologiques classiques et l'héritage marxiste.¹⁵

En Haïti, l'émergence et la permanence de cet acteur sur le terrain social traduisent l'expression d'un changement et de la nécessité de recomposition de la vie politique. Rappelons que trois (3) éléments fondamentaux caractérisent « toutes les formes de vie politique » : l'existence *d'enjeux* se rapportant au « pouvoir (d'État) » obéissant à des « *règles* identifiables » et conduits par des *acteurs* « mus par l'ambition d'exercer ou d'influencer le pouvoir d'État¹⁶ ». Tout au long des années 80 et 90, les mouvements populaires se sont imposés comme étant une expression politique hors système, au sens défini par B. Badie et G. Hermet, c'est-à-dire une mobilisation sociale « extérieure à la scène politique officielle » qui va « jusqu'à la remise en cause de l'ordre en place¹⁷ ». Il convient d'envisager dans leur composition principalement deux types de mouvements : le premier reposant sur des acteurs sociaux de classe est constitué par les mouvements ouvrier et paysan; le second type de mouvements à

13 Th. Dos SANTOS, précédemment cité pp. 50,51 et 53.

14 L. FAXAS, *République Dominicaine : Système politique et mouvement populaire 1961-1990*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2005. p. 49.

15 En ce sens, les recherches sociologiques et politiques dans le sous-continent sont moins touchées par le reproche fait par E. NEVEU aux approches sociologiques classiques qui évoquent à peine le marxisme, alors que certaines de leurs explications « recourent les apports les plus durables de Marx ». Selon lui, cela semble être dû au « malaise des intellectuels devant un héritage théorique désormais tenu pour politiquement peu fréquentable. » Voir E. NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte (coll. Repères), 4^e édition, 2006, p. 36.

16 Ph. BRAUD, *La vie politique*, Paris, PUF, 1990, p. 6-7.

17 B. BADIE, G. HERMET, *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 260.

caractère « pluriclassiste » renvoie aux mouvements des quartiers, de jeunes particulièrement étudiant et de femmes.¹⁸

Les mouvements populaires ainsi constitués vont s'imposer comme un acteur hégémonique en exerçant une domination totale de la scène sociale et politique, avec notamment :

- a. Le foisonnement d'organisations au sein des différentes couches sociales et populaires.
- b. La distance prise par ces organisations « par rapport à l'État et aux appareils organisationnels des politiciens traditionnels. »
- c. Le caractère pacifique des mobilisations populaires.
- d. Le caractère massif des mobilisations.
- e. L'apparition « d'un corps d'agitateurs particulièrement actifs » avec « un grand pouvoir de communication avec les masses et de mobilisation populaire ».
- f. Enfin « la maîtrise de la parole comme outil de lutte »¹⁹.

Dans l'affirmation de leur prétention hégémonique, les mouvements populaires ont également livré une guerre de position contre les partis politiques. Il convient de rappeler qu'après la chute de la dictature duvaliériste, l'émergence des mouvements populaires s'est concomitamment produite avec le retour des partis dans la vie politique du pays. Et immédiatement, un large phénomène de délégitimation des partis est observé à travers les pratiques politiques et idéologiques conduites par les mouvements populaires. Cette aversion des mouvements populaires à l'égard des partis a emprunté deux voies significatives au fil du déroulement des luttes sociopolitiques : le rejet de toute forme partisane au plan organisationnel par les mouvements et leur prétention à se positionner comme seul outil ou mécanisme conséquent de représentation sociopolitique.

¹⁸ Pour plus de détails sur la composition des mouvements, le profil des principaux acteurs et leurs orientations politico-idéologiques, voir : Ch. JEAN-BAPTISTE, *Haïti : Mouvements populaires et partis politiques (1986-1996). La restructuration manquée de l'ordre politique agonisant*, Paris, Thèse de doctorat de l'Université Paris III-La Sorbonne Nouvelle-IHEAL, 2011, 401 p.

¹⁹ Voir à ce sujet, J. A. RENE, *La séduction populiste. Essai sur la crise systémique haïtienne et le phénomène Aristide*. Port-au-Prince : Imp. Henri Deschamps, 2003, p. 143-144.

Cette posture anti partisane des mouvements populaires ne renvoie pas uniquement aux partis émergeant à peine sur le terrain politique. Elle intègre plus globalement l'idée même de parti comme forme organisationnelle ou institutionnelle ; « militance oui, mais en dehors des partis » et « en marge de l'institutionnel²⁰ » souligne L. Smarth pour décrire cette situation. Il est à distinguer 3 moments dans ce qui constitue la prétention hégémonique des mouvements populaires. Le premier moment va de 1986 à l'accession du symbole des mouvements populaires, le Père Jean-Bertrand Aristide, à la présidence à travers les premières élections libres au suffrage universel dans l'histoire du pays, le 16 décembre 1990.

Le deuxième moment est marqué par la période du Coup d'État (1991-1994). Les mouvements populaires, malgré une répression sauvage et systématique, ont opposé une farouche résistance au régime militaire. Cette résistance multiforme et de caractère national s'est révélée tellement exceptionnelle qu'au point de porter l'historien M. Hector à exagérer sa portée politique concrète. Selon lui, c'est pour la première fois dans l'histoire du pays qu'« un mouvement populaire, dans le cadre d'une crise systémique, a pu vaincre la coalition conservatrice des classes traditionnellement dominantes et endosser la responsabilité d'assurer la sortie de la crise.²¹ » L'optimisme excessif contenu dans les propos de M. Hector pourrait porter à oublier que Le Président Jean-Bertrand Aristide n'a été finalement rétabli dans ses fonctions qu'avec l'intervention militaire américaine en 1994. La résistance livrée par les mouvements populaires a effectivement empêché la normalisation par les forces politiques traditionnelles de la situation née du Coup d'État. Elle est loin de favoriser en revanche l'issue à cette crise comme M. Hector le prétend.

20 L. SMARTH, *Les organisations populaires en Haïti. Une étude exploratoire de la zone métropolitaine de Port-au-Prince*. Port-au-Prince, CRES DIP/CIDIHCA, 1998, p. 69.

21 M. HECTOR, *Crises et mouvements populaires en Haïti*, op. cit. p. 107.

Et le troisième moment s'ouvre en 1996 marquant le passage d'une domination totale du champ politique par les mouvements populaires à un processus de déconstruction de leur identité. Le dynamisme débordant des mouvements populaires s'est épuisé et leur perte d'influence n'a pas permis de faire avancer politiquement la transformation des rapports sociaux et du pouvoir politique dans le pays. Ils vont assister sans pouvoir opposer de véritable résistance au retour au pouvoir en 2011 avec Michel J. Martelly des néo duvaliéristes. Un sérieux coup est ainsi porté à l'un des traits constitutifs des mouvements populaires, à savoir leur radicale opposition au duvaliérisme et au macoutisme. L. Smarth souligne que « ce sentiment anti-macoutique et anti-duvaliériste semble être l'élément le plus visible, le plus persistant et le plus intraitable des organisations populaires, en même temps que le lien le plus solide entre elles..., leur principe d'identité le plus clair et leur principale raison d'être.²² »

L'érosion de la force acquise par les mouvements populaires sur le terrain n'a pas pourtant profité aux partis politiques. Cette forme de représentation qui est devenue indispensable au nouveau régime politico-constitutionnel demeurera orpheline.

2. Les partis politiques : une forme de représentation orpheline

L'émergence des partis politiques en Haïti sur une base permanente ou durable tranche avec ce qui a toujours constitué leur existence éphémère dans l'espace politique. Trois périodes sont à considérer dans ce que nous considérons comme des expériences partisans éphémères et discontinues : 1870-1883, 1946-1950, 1957-1963. À côté de ces 3 grands moments, il faut aussi faire une place à la parenthèse enregistrée au cours des années 1934-1936, avec la création de l'un des premiers partis communistes en Amérique Latine.

La période 1870-1883 marqua la naissance et des rivalités sanglantes entre deux expériences partisans connues sous la

22 L. SMARTH, *Les organisations populaires en Haïti...*, op. cit. p. 61 et suivantes

dénomination de parti libéral et de parti national²³. Les libéraux traditionnellement dominants instituèrent leur parti autour les figures principales de Boyer Bazelais et de Boisrond Canal²⁴. Mais très tôt, des divisions éclatèrent au sein du parti forçant à l'exil l'un des chefs, B. Canal, en 1876, sous le Gouvernement de Michel Domingue (1874-1876). La chute au cours de la même année du Président Domingue, appuyé par l'aile ou la fraction conduite par Boyer Bazelais, exacerba les luttes intestines. Et c'était la bataille ouverte entre frères ennemis avec le retour d'exil et l'accession au pouvoir de B. Canal (1876-1879).²⁵ En réalité, les expériences dites libérale et nationale sont loin de renvoyer à de véritables structures partisans. Elles se rapprocheraient de ce que J. et M. Charlot appellent des « systèmes d'interaction personnalisés.²⁶ » A cet effet, les libéraux et nationaux doivent être considérés – au-delà de la dénomination partisane proclamée – comme des réseaux clientélistes fortement imprégnés des traits politico-idéologiques de l'époque, à savoir : le militarisme, le régionalisme et le colorisme²⁷. De manière radicale, A. Michel affirme même que les « vocables : Parti Libéral, Parti National n'avaient guère de sens précis. On était national, parce qu'on était contre Boyer Bazelais et libéral parce qu'on ne voulait pas voir Salomon arriver à la première magistrature de la République.²⁸ »

Les deux autres tranches de vie partisane antérieures à celle des années 80 remontent aux périodes 1946-1950 et 1957-1963. L'année 1946 marqua la chute du Gouvernement de Elie Lescot (1941-1946). L. Manigat a noté, selon des sources de l'époque, la

23 Ces partis sont créés à la Chambre des députés sous le gouvernement du Président Nissage Saget (1870-1874). Voir à ce sujet E. V. ETIENNE, *Haïti 1804-2004 : Deux cents ans de grands combats diplomatiques et de luttes intestines minables*, Port-au-Prince, Imprimerie Lakay, 2004, p. 40

24 A. B. LAURENT, *L'Azimet. Haïti 1804-2004, entre hier et demain quoi faire ?*, Victoria (Canada), Trafford, 2003, p. 54

25 Eddy V. ETIENNE, *ibid.* p. 41 et suivantes.

26 J. et M. CHARLOT, « Les groupes politiques dans leur... », *op. cit.* p. 433. Ils citent l'exemple de deux systèmes de ce type : les clientèles et les camarillas.

27 Pour une explication de ces traits, voir M. ACACIA, *Problématiques : recherches sur le social et l'idéologie en Haïti*, Port-au-Prince, Imp. Le Natal, s.d. 88 p.

28 Cité dans J. LUC, *Structures économiques et lutte nationale populaire en Haïti*, Montréal, Editions Nouvelle Optique, 1976, p. 175-176.

formation en 1946 de 41 partis politiques et de 60 journaux.²⁹ Leur existence restait éphémère et ils poursuivirent, dans leur immense majorité, un double objectif : conquérir le pouvoir vacant ou participer à son exercice.³⁰ Des nombreux partis, K. Délince retient le Parti Communiste Haïtien à ne pas confondre avec le parti du même nom fondé dans les années 1930 par J. Roumain. Ce nouveau PCH avec pour fondateur Félix d'Orléans Juste Constant a vécu l'espace d'un an (1946-1947). Les autres partis à signaler sont : le Parti socialiste populaire (PSP) d'inspiration marxiste, le Parti populaire social chrétien (PPSC), le Mouvement des ouvriers et paysans (1949).³¹ Aucun de ces partis n'a pu maintenir une activité permanente sous le règne du Gouvernement de Dumarsais Estimé (1946-1950) mis en place toujours sous le contrôle de l'armée. La répression n'avait pas non plus tardé à se manifester. A titre d'exemple, il y a eu la promulgation d'une loi anti-communiste dès 1947 et le fonctionnement du MOP fut interdit.³²

L'année 1950 pouvait être considérée comme un tournant. Le principe du suffrage universel et direct est pour la première fois adopté pour l'élection du Président de la République. Des élections non concurrentielles tenues le 23 octobre 1950 avaient amené au pouvoir le Colonel Paul E. Magloire (1950-1956). Il n'y avait donc pas eu de compétition partisane. En 1956, des structures partisans ont refait surface. Les principales ont eu pour dénomination : le Parti agricole industriel national (PAIN) de Louis Déjoie, le Mouvement des ouvriers et paysans (MOP) de Daniel Fignolé, le Parti d'Unité Nationale de François Duvalier... Aucun desdits partis n'a survécu après l'accession au pouvoir de François Duvalier à travers les élections du 22 septembre 1957 organisées par un Gouvernement militaire totalement dévoué à sa cause.

29 L. F. MANIGAT, *Eventail d'histoire vivante d'Haïti. La crise de déperissement de la société traditionnelle haïtienne (1896-2003)*, tome 3, Port-au-Prince, Imprimerie Média-Texte, 2003, p. 161

30 K. DELINCE, *Les forces politiques en Haïti...*, op. cit. p. 156.

31 K. DELINCE, *Ibid.* p. 156

32 J. BARROS, *Haïti : de 1804 à nos jours*, tome 2..., op. cit. p. 557.

En 1969, est né le Parti Unifié des Communistes Haïtiens suite à la fusion de deux organisations politiques clandestines : le Parti d'Entente Populaire (PEP) fondé en 1959 et le Parti Uni des Démocrates Haïtiens (PUDA) créé en 1954. L'on pouvait noter l'action du Parti des Travailleurs Haïtiens (PTH) fondé en 1966. La répression sauvage menée par le pouvoir en 1969 consacrée par l'adoption d'une loi anti-communiste avait réduit pratiquement à néant les activités de ces partis.

Le retour des partis sur la scène politique remonte à la chute de la dictature en 1986. Au cours de la même année (31 juillet 1986), un décret réglementant le fonctionnement des partis politiques est promulgué par le Gouvernement provisoire, le Conseil National de Gouvernement présidé par le général Henry Namphy³³. Et surtout la constitution adoptée par voie référendaire le 28 mars 1987 vient consacrer les principes du pluralisme idéologique, de l'alternance politique et du droit au libre fonctionnement des partis. Aujourd'hui, le pays compte plus d'une soixantaine de partis. Au cours des élections tenues en 2010 et 2011, 49 ont été agréés par le Conseil Electoral Provisoire (CEP).

La constitution de 1987 inaugure un changement important dans les rapports sociopolitiques. Les partis politiques deviennent le pilier du nouveau régime constitutionnel. Il s'agit là d'une exceptionnelle nouveauté historique et politique. Il n'est plus simplement question de la reconnaissance d'un droit remontant d'ailleurs à 1946. La constitution de 1987 dispose que « les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage » (art. 31-1) et ils doivent aussi jouer un rôle de premier plan dans la formation du Gouvernement (art. 137). Tout en s'éloignant cette fois-ci d'une existence éphémère, les partis politiques vont souffrir d'un réel déficit d'enracinement. Leur permanence ne contribuera pas pour autant à favoriser l'avancement vers le nouveau régime constitutionnel en devenant comme le souligne G. Couffignal un instrument véritable de « représentation des intérêts et des

33 Voir le Journal officiel, *Le Moniteur*, n° 61 du 31 juillet 1986.

groupes...de négociation des demandes sociales.³⁴ » Les partis se sont révélés incapables d’orienter ou de canaliser l’irruption des masses populaires sur la scène politique, un phénomène enregistré pratiquement un demi-siècle environ après la fin de la première occupation nord américaine en 1915.

En définitive, malgré son caractère indispensable comme nouveau rouage politico-constitutionnel, la représentation partisane est demeurée orpheline. Les partis souffrent d’une incapacité quasi structurelle à favoriser une mobilisation politique et apparaissent comme organiquement coupés de leur environnement social. Et une fois encore, un candidat atypique, néophyte en politique allait s’imposer – avec bien entendu l’appui décisif des puissances tutrices – aux élections présidentielles 2010-2011.

34 G. COUFFIGNAL, « A quoi sert de voter en Amérique latine », p. 37, dans : G. COUFFIGNAL (dir.), *Réinventer la démocratie. Le défi latino-américain*, Paris, Presses FNSP, 1992, p. 37 [19-45], 330 p.

Tableau 1. Élections présidentielles en Haïti (1988-2011) et mandat effectif

Date	Président élu (% des suffrages)	Parti ou coalition politique	Mandat effectif
17 janvier 1988 (élections boycottées par la majorité des partis)	Leslie F. Manigat (50,3)	Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP)	7 février 1988 – 19 juin 1988 (renversé par un coup d'État militaire)
16 décembre 1990	Jean-Bertrand Aristide (67)	Front national pour le changement et la démocratie (FNCD)	7 février 1991 – 30 septembre 1991 (renversé par un coup d'État militaire) 15 octobre 1994 – 7 février 1996 (rétabli par l'intervention américaine de 1994)
17 décembre 1995	René G. Préal (88)	Plate-forme politique Lavalas (PPL)	7 février 1996 – 7 février 2001
26 novembre 2000 (élections boycottées par l'ensemble des partis)	Jean-Bertrand Aristide (91,81)	Parti « Fanmi Lavalas »	7 février 2001 – 29 février 2004 (crise suivie d'une démission controversée)
7 février 2006	René G. Préal (51,21)	Plate-forme politique « Lespwa »	14 mai 2006
20 mars 2011	Michel J. MARTELLY (67,57)	« Repons Peyizan »	14 mai 2011

En dépit de leur influence significativement limitée – à l'exemple d'ailleurs du reflux des mouvements populaires – les partis politiques demeurent un acteur clé appelé à jouer un véritable rôle dans la réorganisation de l'ordre et du système politique dans le pays. Le contexte post-séisme vient démontrer à la fois l'urgence et l'impératif de tels défis

3. Mouvements populaires et partis politiques à l'épreuve des défis post-séisme

Dans un numéro spécial de la revue de la Faculté des Sciences Humaines (Cahiers du CEPODE, n° 2, mai 2011) entièrement consacré à l'Haïti post-séisme, différents points de vue proposent une lecture de la conjoncture sociopolitique qui a suivi le drame du 12 janvier 2010³⁵. Il ressort globalement de ces analyses que l'ampleur des dégâts ne peut être renvoyée ou rattachée exclusivement aux effets du tremblement de terre. La nature des rapports sociaux et le mode de développement urbain ont bien favorisé ou renforcé son caractère dévastateur. A cet égard, Michèle Pierre-Louis a eu raison de souligner qu'en observant l'évolution de notre histoire politique « nous n'avons jamais pu instituer le champ du politique dans son autonomie et ses prérogatives souveraines. En lieu et place nous avons sombré, avec des complicités internes et externes, dans la délinquance d'État.³⁶ » La première occupation nord américaine de 1915 n'a fait qu'approfondir cette tendance lourde. Et l'édifice politique qui a été mis en place à l'occasion s'est véritablement écroulé le 12 janvier 2010.

Ainsi il apparaît que les principaux défis post-séisme se réfèrent en fait aux enjeux d'une triple crise (régime, système et ordre politique) à laquelle un possible dépassement semble loin d'être envisageable sans l'action décisive et combinée des

35 Voir notamment : Charles VORBE, « Séisme, humanitarisme et interventionnisme en Haïti », pp. 71-86 ou Chenet JEAN-BAPTISTE, « Haïti-séisme : l'ordre politique sous les décombres », pp. 87-99.

36 Michèle PIERRE-LOUIS, « Une souveraineté à inventer », postface dans : Jean-Daniel RAINHORN (dir), *Haïti, réinventer l'avenir*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'homme et de l'Université d'État d'Haïti, p. 345.

mouvements populaires et partis politiques. Avant d'aborder la problématique de cette triple crise, une clarification théorique peut s'avérer utile ou nécessaire.

Traditionnellement, la différenciation dans la théorie politique est souvent établie entre régime politique et système politique. La notion de régime tend à désigner « les formes et les institutions gouvernementales »³⁷ ou encore « la manière spécifique dont sont organisés les pouvoirs publics »³⁸, alors que celle de système politique serait plus large parce que renvoyant à « un mode de représentation conceptuelle des interactions politiques et des institutions qui, dans un pays donné ou dans tout autre cadre de pouvoir, déterminent les décisions auxquelles se soumettent la plupart des personnes ou entités collectives incluses dans ce pays ou ce cadre. »³⁹

Dans cet ordre d'idées, précise A. Rouquié, la transition d'un régime politique à un autre peut intervenir dans le cadre d'un système identique. En d'autres termes, « les régimes politiques peuvent apparaître comme transitoires à l'intérieur d'un même système dont l'évolution ou la transformation obéirait à un rythme plus lent parce que mettant en jeu les forces profondes des comportements et des valeurs. »⁴⁰

Pour sa part, l'existence de l'ordre politique recouvre un domaine encore plus vaste. En tant que mode d'organisation et d'institutionnalisation des pratiques sociales et politiques⁴¹, il sert à établir la « représentation conceptuelle de l'ensemble des

37 A. ROUQUIÉ, « Changement politique et transformation des régimes », in : M. GRAWITZ, J. LECA, *Traité de science politique. Les régimes politiques contemporains*, tome II, Paris, PUF, 1985, p. 600.

38 G. HERMET, B. BADIE, P. BIRNBAUM, Ph. BRAUD, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 5^e édition, 2001, p. 263. Cette manière spécifique renvoie, suivant les auteurs, au mode de désignation des pouvoirs publics, leurs compétences respectives et les règles juridiques et politiques qui gouvernent leurs rapports.

39 G. HERMET, B. BADIE, P. BIRNBAUM, Ph. BRAUD, *ibid.* p. 295. Ils rappellent que la divulgation de la notion de système politique, en tant que paradigme scientifique, est principalement l'œuvre de David EASTON et Karl DEUSTCH

40 A. ROUQUIÉ, « Changement politique... », *op. cit.* p. 601. Il fait valoir à juste titre que ce sont deux niveaux d'analyse différents, surtout lorsqu'on veut procéder à la difficile évaluation de la stabilité politique.

41 B. LACROIX, « Ordre politique et ordre social... » in : M. GRAWITZ, J. LECA (dir.), *Traité de science politique, op. cit.* p. 564.

relations politiques qui caractérisent une société donnée à un moment donné du temps ».⁴² L'appréhension ou la compréhension de ces relations sont « fonction de la culture, de la trajectoire politique et du mode de division du travail qui caractérisent la société considérée ».⁴³ En substance, l'ordre politique d'un pays s'inscrit toujours dans une époque déterminée. Il constitue, en fait, une « disposition de l'ensemble » des « structures, institutions et organes politiques et leurs relations stables ou ponctuelles » du pays considéré. « Le terme disposition sous-entend plusieurs faits ou considérations pour l'acteur politique : d'abord la place hiérarchique, ensuite l'importance, puis le rôle prescrit et enfin les pouvoirs octroyés officiellement ou officieusement ».⁴⁴

Rappelons que la première occupation nord américaine de 1915 a profondément transformé les rapports sociopolitiques dans le pays, entraînant la constitution d'un nouvel ordre politique qui s'accompagne également de nouvelle forme de système et de régime. Pour s'en convaincre, il est à signaler que la vie politique au XIX^e siècle se déclinait au rythme de l'enchaînement d'insurrections armées s'emparant du pouvoir national en partant d'un point de chute régional. De 1807 à 1915, sur un total de vingt-quatre présidents qui se sont succédé au pouvoir, dix-sept ont été emportés par des « révolutions⁴⁵ », donc des insurrections armées. L'occupation de 1915 a favorisé 3 principales transformations au plan social et politique.

Tout d'abord, il convient de souligner la mise hors jeu des masses paysannes haïtiennes dans les luttes sociales et politiques. Il y a eu la répression des révoltes paysannes d'envergure toujours régionale⁴⁶ et le désarmement général des paysans lié

42 G. HERMET, B. BADIE, P. BIRNBAUM, P. BRAUD, *op. cit.* p. 210-211. Ils précisent bien que la notion d'ordre de ce point de vue ne signifie pas « un agencement naturel préétabli (ordre des choses), ni une situation dans laquelle l'organisation et le consensus plus ou moins forcé l'emportent sur la contestation (dans le sens, par ex., de maintien de l'ordre)... ».

43 *Ibid.*

44 M. LAKEHAL, *Dictionnaire de science politique*, Paris, l'Harmattan (3^e édition), 2007, p. 284.

45 F. DOUYON, *De l'indépendance à la dépendance...op. cit.* p. 61.

46 Pour une meilleure idée des mouvements paysans sous l'occupation, voir K. MILLET, *ibid.* p. 106.

à l'opération de pacification conduite après la mise en échec de la rébellion armée des *Cacos* en 1920. Cinq (5) ans avant la fin de l'Occupation, le pays a connu le mouvement de 1929 ou « l'Affaire Marchaterre ».⁴⁷ Mais cette protestation paysanne n'avait pas eu à prendre « la forme d'une révolte armée ou sanglante ».⁴⁸ Au départ des troupes d'occupation en 1934, la « mise en place institutionnelle réalisée », notamment l'instauration de la Gendarmerie d'Haïti, aboutissait à « reléguer presque au dernier plan la présence plus ou moins active que la paysannerie occupait dans la vie politique nationale »⁴⁹. Des conditions ont été ainsi créées par « l'impérialisme américain et ses alliés locaux » pour favoriser « une longue suspension de l'activité politique de la paysannerie » et l'approfondissement de « la différence entre les villes et les campagnes et plus encore la capitale et le reste du pays. »⁵⁰.

L'isolement politique des masses paysannes a aussi emporté une importante dimension culturelle⁵¹. Il a été mené une politique d'agression systématique contre les pratiques culturelles paysannes. Cette politique devait avoir comme conséquence d'accélérer « la désagrégation graduelle du monde paysan, commencée vers la fin du XIX^e siècle »⁵². A ce propos,

47 K. MILLET, *ibid.* p. 123 et suivantes. A travers ce mouvement des paysans des Plaines des Cayes, de Jacmel, de Léogane et du Cul de Sac tentèrent d'exprimer leur mécontentement contre la détérioration de leurs conditions économiques et sociales. Dans la foulée des protestations, des *marines* avaient ouvert le feu sur des paysans massés à Marchaterre, à l'entrée de la ville des Cayes faisant au moins 22 morts et 51 blessés.

48 K. MILLET, *ibid.* p. 127. L'auteur souligne relativement à cet évènement le point important suivant : c'est donc « la première fois, depuis l'occupation, que des paysans entreprennent une action pacifique et adressent des demandes aux occupants. »

49 J.J. DOUBOUT, *Haïti : féodalisme ou capitalisme...*, op. cit. p. 25. L'auteur souligne différents mécanismes qui ont favorisé l'écrasement des luttes paysannes et la mise à l'écart de la paysannerie du jeu politique, notamment : le maintien et le raffermissement des structures agraires archaïques, le considérable renforcement de l'appareil d'État, l'accélération et la consolidation du mouvement de concentration économique et politique à Port-au-Prince...

50 J.J. DOUBOUT, *ibid.*

51 Voir à ce sujet : M. A. RENDA, *Taking Haiti, military occupation and the culture of U.S. imperialism, 1915-1940*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2001, 416 p.

52 J. CASIMIR, *La culture opprimée*, Port-au-Prince, Imprimerie Lakay, 2001, p. 346.

cette mesure adoptée par les forces d'occupation est à la fois significative et paradoxale pour ne pas la signaler : le français comme langue de pouvoir et de l'élite n'avait jamais acquis un statut officiel avant 1915. C'est la constitution de 1918 dont « Franklin D. Roosevelt réclama, plus tard, la paternité »⁵³ qui l'imposa comme langue officielle.

La deuxième principale transformation importante au plan politique survenue avec l'occupation de 1915 est constituée par la mise à mort du militarisme régional. En effet, les forces d'occupation avaient mis fin à l'existence des armées régionales et instauré un système de centralisation politico-militaire. A ce propos, C. Moïse souligne que « pour l'essentiel le XIX^e siècle fut l'époque des seigneurs de la guerre. L'armée d'Haïti n'aura été unifiée, hiérarchisée et disciplinée qu'à la suite de sa prise en charge par l'occupant après 1915.⁵⁴ » Port-au-Prince s'impose désormais comme le centre de l'activité politique.

Et la troisième transformation importante est constituée par la mise en place d'une centralisation économique accompagnée de la centralisation administrative et militaire. Cette centralisation économique viendra accélérer la déstructuration de l'économie paysanne obtenue notamment par le biais de l'expropriation « de façon arbitraire et violente les parcelles des paysans au profit des grandes compagnies et des intérêts nord-américains »⁵⁵. Le double niveau (économique et administratif) de centralisation observé a eu pour effet de favoriser « l'extension considérable de l'influence de Port-au-Prince » ; « les vieilles élites du Nord et du Sud perdent peu à peu leurs prérogatives locales et émigrent vers Port-au-Prince »⁵⁶.

Le séisme du 12 janvier 2010 a achevé, en ce sens, de révéler la fin de tout un cycle politique qui a été initié avec l'occupation

53. R. TROUILLOT, *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, Port-au-Prince, Imprimerie H. Deschamps... *op. cit.* p. 93.

54 C. MOÏSE, « Création de l'État haïtien. Constitutions : continuités et ruptures », *Revue de la Société haïtienne d'Histoire et de Géographie*, Port-au-Prince, n° 223, 2005, p. 26.

55 F. DOURA, *Economie d'Haïti : dépendance, crises et développement*, T. 1, Montréal, Les éditions DAMI, *op. cit.* p. 29.

56 P. MORAL, *ibid.* p. 123.

de 1915. Les mouvements populaires et partis politiques comme nouveaux acteurs clés dans la vie politique se doivent d'affronter le défi de l'écroulement de tout l'édifice politique existant. Le terme de refondation largement préféré à celui de reconstruction dans le contexte post-séisme ne peut dans son sens le plus profond désigner qu'un tel enjeu. Un véritable processus de refondation correspondra nécessairement, en substance, à une vigoureuse reconstruction de l'État. A cet effet, C. Hector a bien fait de souligner que le tremblement de terre du 12 janvier 2010 n'entraîne pas un effet « de césure, voire de *tabula rasa* sur la pensée critique relative à la refondation de l'État ; il l'aura au contraire magnifiée en l'élargissant à une démarche à la fois plus englobante et volontariste, impliquant une transformation en profondeur (historico-structurelle) qui intègre activement les majorités exclues depuis 1804 dans le fonctionnement et la finalité de l'État.⁵⁷ »

L'autre défi corollaire au premier – déjà posé dans le pays mais fortement accentué dans la conjoncture sociopolitique post-séisme – est celui constitué par les inégalités et la marginalisation. La présence ou domination étrangère a comme conséquence d'empêcher toute démarche conséquente de résolution de la « question sociale » haïtienne qui au demeurant se trouve être d'une profonde complexité.

Et, enfin, les deux acteurs (mouvements populaires et partis politiques) doivent se constituer en force politique suffisante pour favoriser la rupture des équilibres de la domination et de la dépendance. Il s'agit par conséquent d'engager un rapport de forces qui puisse aller dans le sens de l'accouchement du nouveau qui refuse encore de naître, alors que le vieux n'en finit pas de mourir. Michel J. Martelly a mobilisé lors des récentes joutes électorales une fraction importante de jeunes dans les villes en se présentant comme un candidat du « changement ». L'immobilisme des mouvements et partis a davantage favorisé

57 C. HECTOR, « Les perspectives de la reconstruction/refondation : 'rebattre les cartes' » ?, p. 256, dans : Jean-Daniel RAINHORN (dir), *Haïti, réinventer l'avenir*, op. cit.

son accession que l'accès pour ce dernier à une véritable reconnaissance ou crédibilité de son discours ou « programme ». Le temps social semble de plus en plus s'éloigner du temps des 2 acteurs clés dans la vie politique du pays. L'affaiblissement des capacités de revendication demeure patent sur le terrain social et l'augmentation des besoins ou nécessités fondamentales ne fait plus que s'accroître dans le contexte post-séisme.

4. Le dilemme de l'impuissance

Le regard porté sur la situation haïtienne n'insistera jamais assez sur l'influence négative de la présence ou domination étrangère. La dépendance à laquelle le pays se trouve soumis est étouffante. Les États-Unis parviennent à maintenir leur contrôle politique à la suite de leur deuxième intervention militaire en 1994, en dépit de deux changements majeurs dans la situation haïtienne. Le premier est constitué par l'érosion de la domination des acteurs traditionnels (oligarchie, Eglise, armée...) depuis l'irruption des masses sur la scène politique dans les années 80. Le second renvoie à l'épuisement du militarisme haïtien du XX^e siècle. À la différence de la fin du militarisme du XIX^e siècle, un nouveau cadre politique garantissant la reproduction des rapports sociopolitiques de nature oligarchique semble difficile à être mis en place. Le séisme a eu pour effet d'accroître la situation de dépendance. Mais cette dernière est loin d'empêcher ou de nous porter à nous interroger sur le rôle et l'agenda des acteurs. Et comme expliqué antérieurement, il convient d'abord et avant tout de s'intéresser aux mouvements populaires et partis politiques.

En effet, ces deux acteurs tout en ayant un degré différent d'organicité et de structuration étaient appelés à jouer un rôle stratégique dans la recomposition de l'espace politique. Ils gardent bien une permanence sur la scène sociopolitique dans le contexte post-séisme. Mais ils se tiennent éloignés ou mieux incapables de répondre aux enjeux de la dynamique de transformation sociopolitique du pays qui s'en trouve renforcée.

L'une des principales clés de compréhension d'une telle impuissance réside dans le mode d'interaction qui a eu à caractériser la

relation entre mouvements populaires et partis politiques. D'une part, il y a la prétention des mouvements d'exercer un rôle hégémonique dans la représentation des groupes sociaux. D'autre part, une logique d'antagonisme radical a prédominé dans la relation entre mouvements et partis. L'aversion des mouvements populaires à l'égard des partis a emprunté deux voies significatives au fil du déroulement des luttes sociopolitiques : le rejet de toute forme partisane au plan organisationnel par les mouvements et leur prétention à se positionner comme seule alternative politique conséquente. L'inversion de cette tendance lourde est apparue manifeste dans la conjoncture sociopolitique post-séisme. Nombre d'organisations composant les mouvements populaires et ayant traditionnellement professé leur rejet de toute forme partisane vont se trouver sur une base désarticulée partie prenante dans la création de partis. Le cas le plus emblématique à signaler concerne l'organisation paysanne – l'une des plus importantes dans le pays - *Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen* qui après 25 ans d'existence s'est prononcé lors de son troisième congrès national tenu du 2 au 6 décembre 2012 pour un rapprochement avec des partis et une participation aux élections.⁵⁸

Des tentatives diverses de création de partis ou d'organisations politiques d'inspiration de gauche ont cours actuellement. Soulignons notamment la fondation des partis *Aksyon pou konstwi yon Ayiti òganize (AKAO)*, *KAN PEP*, *BOURAD* et d'une organisation dite sociopolitique *AYITI DJANM...* Deux considérations méritent d'être faites relativement à ces initiatives nouvelles. La première est qu'aucune d'entre elles n'est encore parvenue à développer un réel ancrage auprès des classes populaires. Et la seconde est qu'elles semblent toutes viser ou s'orienter vers une logique de cooptation des mouvements populaires. Une telle orientation est d'ailleurs couramment pratiquée par les partis de gauche.

Soulignons pour conclure que les tentatives de mise en place actuellement de partis politiques de gauche sont traversées par la même ambigüité qui a toujours caractérisé les mouvements

⁵⁸ Voir : *Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, Rezolisyon Kongre Nasyonal TK ki te fèt soti 2 pou rive 6 desanm 2012*, Port-au-Prince, 7 p.

populaires au cours des 20 dernières années. C'est le fait de leur morcellement ou fragmentation qui les rendra incapables d'acquiescer une envergure nationale et de parvenir à un réel enracinement au sein des masses populaires.

Les mouvements et partis ont également démontré leur incapacité à « lire » la réalité. La conjoncture sociopolitique post-séisme met à nu l'évolution chaotique qu'a connue le pays et résultant notamment de l'occupation nord américaine de 1915. Elle n'admet pas pour autant des réponses simples. Mouvements et partis semblent insuffisamment capables de prendre en compte dans leurs pratiques et discours d'importantes transformations démographiques et sociologiques qui se développent dans le pays. Les uns (mouvements populaires) parce qu'ils – pour paraphraser A. A. Boron – croient possible de construire l'histoire en suivant un plan préconçu. Et les autres (partis politiques) parce leur totale inféodation aux intérêts dominants les expose à un véritable aveuglement social et politique.

S'agissant des transformations précédemment signalées, il est important de noter que l'action politique acquiert désormais une importance décisive dans les villes avec l'évolution de la population.

Tableau 2 : Évolution de la population selon le milieu de résidence
(Recensements : 1971, 1982 et 2003/Estimation : 2012)

Milieu de résidence	Recensement			Estimation
	1971	1982	2003	2012
Urbain	880551	1042102	3418508	5514940
Rural	3449440	4011088	4955242	5258271
Population totale	4329991	5053190	8373750	10413211

Source : IHSI

La situation se révèle encore plus complexe en se rappelant, d'une part, que 23 % de la population qui devient de plus en plus urbaine se trouve dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince et les villes environnantes comptant près de 2 millions d'habitants.

Et au niveau de l'Aire Métropolitaine et sa banlieue, il est possible d'identifier « plus de 350 bidonvilles où s'entassent 1 800 000 personnes.⁵⁹ » D'autre part, la population est particulièrement jeune avec l'âge moyen de 25 ans et 50 % qui ont moins de 20 ans.

Tableau 3 : Âge médian et âge moyen de la population haïtienne en 2003

Indicateur	Ensemble			Milieu urbain			Milieu rural		
	Deux sexes	Homme	Femme	Deux sexes	Homme	Femme	Deux sexes	Homme	Femme
Âge médian	21	20	21	20	20	20	20	19	21
Âge moyen	25	25	26	24	24	25	26	26	26

Source : IHSI, RGPH 2003

Dans la mesure où la possibilité de changement politique se mesure à l'aune d'une volonté collective organisée, capable de modifier les rapports de pouvoir, il devient illusoire d'envisager des formes quelconques d'actions alternatives en dehors de toute structuration des luttes urbaines et de la mobilisation des jeunes. Mouvements et partis sont encore loin d'évaluer l'importance d'un tel enjeu stratégique.

Une considération ultime s'adressant plus spécifiquement aux mouvements et partis de gauche émergeant actuellement se rapporte à l'impératif politique qui s'impose dans la conjoncture sociopolitique post-séisme également marquée par le reflux des luttes sociales et populaires. Il faut bien rebondir face à ce reflux. L'enjeu constitué par la lutte électorale semble représenter une réelle opportunité. Il ne serait donc d'aucun intérêt pour ces secteurs de se tenir éloignés des différentes et prochaines échéances électorales. Ils parviendront à mieux se positionner sur l'échiquier politique en présentant des alternatives crédibles qui les feront à la fois gagner du poids électoral et engager un rapport de forces plus favorable sur le terrain politique. Ces acteurs seront-ils capables de reconnaître et d'assumer les impératifs politiques liés au processus historique dans lequel nous nous trouvons ?

59 L. GUIMIER, « Chroniques / Port-au-Prince : après le séisme vient la tempête », <http://www.revue-urbanites.fr>, janvier 2013.

Rien n'est moins sûr. En tout cas, les années 2013 et 2014 seront décisives pour en faire une idée. Elles permettront également d'entrevoir la possibilité de construire ou de faire émerger un réel projet politique alternatif.

En évoquant la nécessité de l'alternative, elle se trouve du même coup soumise ou conditionnée – rappelons-le – par la double problématique du temps et du contretemps du changement politique. Le temps du changement politique se présente sous la forme de la formulation d'une vision et de recherche de capacité à traduire en programme politique le dépassement du désarroi entraîné par les défis post-séisme. Comme corollaire à cet effort, il faudra trouver la réponse adéquate qui puisse permettre principalement aux deux acteurs (mouvements et partis) de conjurer ou de surmonter leur incapacité quasi structurelle à assumer les tâches principales et urgentes de transformation sociale et politique. Et le contretemps du changement serait constitué par le poids, devenant encore plus excessif dans la conjoncture politique post-séisme, de la domination externe. Elle impose son agenda politique en satisfaisant ses attentes sans encourir le risque de responsabilités qui y est lié.⁶⁰

Ils ne l'ont certainement pas choisi. Ils en ignorent même peut-être la gravité de la situation. Le gage de survie et de vitalité des mouvements et partis dépendra largement de leur capacité à surmonter leur impuissance politique. Il s'agit en fait de construire ou d'inventer un projet politique alternatif. Alternatif à quoi ? Fondamentalement à l'ordre oligarchique dépendant et agonisant. Dans cet ordre d'idées, les mouvements populaires paraissent les mieux armés à relancer les luttes liées au défi de la liquidation dudit ordre. Puisque dans leur émergence et évolution, ils ont toujours représenté une expression politique hors

⁶⁰ Les puissances tutrices n'ont éprouvé aucune hésitation à imposer au pouvoir Michel J. Martelly en laissant le pays se débattre dans ses incertitudes et le nouveau pouvoir livré à ses égarements. Le questionnement soulevé relativement à ce Gouvernement par Jorge Heine n'est, en ce sens, pas sans intérêt. Voir J. HEINE, « Haïti sous Michel Martelly : nouveau départ ou faux-semblant ?, p.77-88, dans : G. COUFFIGNAL (dir.), *Amérique latine 2012, année charnière*, Paris, La documentation française, 2013, 220 p.

système. Mais ils doivent vaincre ou dépasser l'énorme difficulté liée à l'atonie militante dans la conjoncture actuelle. Un tel enjeu apparaîtra comme étant réaliste en cas de renouvellement des pratiques des mouvements populaires. Ce renouvellement les conduira à s'éloigner de toute surenchère politique et de visée auto-réalisatrice. Et l'enseignement de Lénine ne pourrait pas mieux convenir ou s'adapter à cette nécessité nouvelle d'occupation permanente de l'espace politique par les mouvements : Mieux vaut moins mais mieux !

Bibliographie

- ACACIA, Michel. *Problématiques : recherches sur le social et l'idéologie en Haïti*. Port-au-Prince : Imp. Le Natal, s.d. 88 p.
- BADIE, Bertrand, HERM ET Guy. *La politique comparée*. Paris : Armand Colin, 2001, 316 p.
- BARROS, Jacques. *HAÏTI de 1804 à nos jours*. Paris : L'Harmattan, 1984, Vol. II , 915 p.
- BRAUD, Philippe, *La vie politique*. Paris : PUF, 1990, 128 p. (Collection Que sais-je?).
- CASIM IR, Jean. *La culture opprimée*. Port-au-Prince : Imprimerie Lakay, 2001, 362 p.
- CHARLOT, Jean et Monica, « Les groupes politiques dans leur environnement », p. 429-495, dans : Madeleine GRAWITZ et Jean LECA (dir). *Traité de science politique (L'action politique)*, Paris : PUF, 1985, vol. 3, 713 p.
- COMBES, Hélène. *De la politique contestataire à la fabrique partisane. Le cas du Parti de la Révolution Démocratique au Mexique (1989-2000)*, 694 p. Thèse : Science politique : Paris III : 2004.
- COUFFIGNAL, Georges. « A quoi sert de voter en Amérique latine », p. 19-45 dans : G. COUFFIGNAL (dir.). *Réinventer la démocratie. Le défi latino-américain*. Paris : Presses FNSP, 1992, 330 p.
- DELINE, Kern. *Les forces politiques en Haïti*. Paris : Karthala-Pegasus Books, 1993, 323 p.

- DOUBOUT, Jean-Jacques. *Haïti : féodalisme ou capitalisme ? (Essai sur l'évolution de la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance)*. s.l. : Imprimerie ABECE, 1973, 32 p.
- DOURA, Fred. *Economie d'Haïti : dépendance, crises et développement*. Montréal : Editions DAMI, 2001, Vol. I. 249 p.
- DOUYON, F., *De l'indépendance à la dépendance*, Paris, L'Harmattan, 2004, 177 p.
- ETIENNE, Eddy V. *Haïti 1804-2004 : Deux cents ans de grands combats diplomatiques et de luttes intestines minables*. Port-au-Prince : Imprimerie Lakay, 2004, 155 p.
- FAXAS, Laura. *République Dominicaine : Système politique et mouvement populaire 1961-1990*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2005, 502 p.
- GUIMIER, L. « Chroniques / Port-au-Prince : après le séisme vient la tempête », <http://www.revue-urbanites.fr>, janvier 2013.
- HECTOR, Cary., « Les perspectives de la reconstruction/refondation : 'rebattre les cartes' » ?, p. 251-25,9 dans : Jean-Daniel RAINHORN (dir), *Haïti, réinventer l'avenir*, Paris, 2012, Editions de la Maison des Sciences de l'homme et de l'Université d'État d'Haïti, 351 p.
- HECTOR, Michel. *Crises et mouvements populaires en Haïti*. 2^e édition. Port-au-Prince : Presses Nationales d'Haïti, 2006, 243 p.
- HEINE, Jorge. « Haïti sous Michel Martelly : nouveau départ ou faux-semblant ?, pp. 77-88, dans : G. COUFFIGNAL (dir.), *Amérique latine 2012, année charnière*, Paris, La documentation française, 2013, 220 p.
- HERMET, Guy, BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre, BRAUD, Philippe. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. 5^e édition. Paris : Armand Colin, 2001, 319 p.
- JEAN, Luc. *Structures économiques et lutte nationale populaire en Haïti*. Montréal : Editions Nouvelle Optique, 1976, 214 p.
- LACROIX, Bernard. « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique », p. 469-565, dans : Madeleine GRAWITZ et Jean LECA (dir). *Traité de science politique*. Paris : PUF, 1985, Vol. I, 723 p.

- LAKEHAL, Mokhtar. *Dictionnaire de science politique*. 3^e édition. Paris : L'Harmattan, 2007, 448 p.
- LAURENT, Arsène B. *L'Azimut. Haïti 1804-2004, entre hier et demain quoi faire?* Victoria (Canada) : Trafford, 2003, 198 p.
- Le Moniteur, Journal Officiel, 31 juillet 1986, n° 61.
- MANIGAT, Leslie F. *Eventail d'histoire vivante d'Haïti. Des préludes à la Révolution de Saint-Domingue jusqu'à nos jours (1789-2003)*. Port-au-Prince : Imprimerie Média-Texte, 2003, vol. 3, 602 p. Collection CHUDAC.
- MENJIVAR, R., CAM ACHO, D. *Los movimientos populares en América Latina*. 1^{ère} édition. Mexico : Siglo veintiuno et Universidad de las Naciones Unidas, 1989, 560 p.
- MILET, Kethly. *Les paysans haïtiens et l'occupation américaine 1915-1930*. Québec : Collectif Parole, 1978, 157 p.
- MOISE, Claude, Création de l'État haïtien. Constitutions : continuités et ruptures, *Revue de la Société haïtienne d'Histoire et de Géographie*, 2005, n° 223, p. 13-26
- MUNERA RUIZ, Leopoldo. *Relations de pouvoir et mouvement populaire en Colombie (1968-1988)*. Paris-Bruylant : s.n., 1997, 335 p.
- NEVEU, Erik. *Sociologie des mouvements sociaux*. 4^e édition. Paris : La Découverte, 2006, coll. Repères, 126 p.
- OEA, Rapport de la Mission conjointe d'observation des élections de l'Organisation des États Américains et de la Communauté des Caraïbes au sujet du premier tour des élections présidentielles et législatives du 28 novembre 2010 en Haïti, www.scm.oas.org.
- OIF, Elections présidentielle, législatives et sénatoriales du 28 novembre 2010 et du 20 mars 2011 en Haïti. Rapport de la Mission d'information et de contacts de la Francophonie, 74 p.
- PAULCENA, Francisco. *Le « mouvement populaire haïtien » des années 1980-1990 : pratiques et perspectives analytiques*. 118 p. Mémoire de maîtrise : Sociologie : Université du Québec à Montréal : 2007
- PIERRE-LOUIS, Michèle. « Une souveraineté à inventer », p. 343-351, dans : Jean-Daniel RAINHORN (dir), *Haïti, réinventer l'avenir*,

- Paris, 2012, Editions de la Maison des Sciences de l'homme et de l'Université d'État d'Haïti, 351 p.
- REDA, Mary A. *Taking Haiti, military occupation and the culture of U.S. imperialism, 1915-1940*. Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2001, 416 p.
- RENE, Jean Alix. *La séduction populiste. Essai sur la crise systémique haïtienne et le phénomène Aristide*. Port-au-Prince : Imp. Henri Deschamps, 2003, 279 p.
- ROUQUIE, Alain, « Changement politique et transformation des régimes », p. 599-633, dans : Madeleine GRAWITZ, Jean LECA. *Traité de science politique. Les régimes politiques contemporains*. Paris : PUF, 1985, Vol. II , 714 p.
- SANTOS, Dos Theotonio. « Crisis y movimientos sociales en Brasil », p. 45-61 dans : Fernando G. CALDERON (comp.). *Los movimientos sociales ante la crisis*. Buenos Aires : CLACSO, 1986, 402 p.
- SM AKIH, Luc. *Les organisations populaires en Haïti. Une étude exploratoire de la zone métropolitaine de Port-au-Prince*. Port-au-Prince : CRES DIP/CIDIHCA, 1998, 141 p.
- TÈT KOLE TI PEYIZAN AYISYEN, *REZOLISYON KONGRE NASYONAL TK KI TE FET SOTI 2 POU RIVE 6 DESANM 2012*, Port-au-Prince, 7 p.
- TROUILLOT, Michel-Rolph. *Les racines historiques de l'État duvaliérien*. Port-au-Prince : Editions Deschamps, 1986, 255 p.